

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-sept avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 18 avril 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

**N° D028\_2023**

**Location d'un bien  
immobilier**

**Présents (14)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GILLANT Olivier, PINGET Denis, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WIART Florine.

**Absent (2)** : TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale

**Excusés (3)** : GRIVEL Céline,

MICHOUD Max donne pouvoir à GILLET Bruno,

PODEVIN Christian donne pouvoir à PINGET Denis

**Votants (16)**

Monsieur le Maire informe le conseil que des demandes de logement auprès de la mairie, sont susceptibles d'être intéressées par la location du Chalet, bien communal, situé à côté de l'école du chef-lieu.

Les diagnostics du chalet ont été réalisés cette année:

\* Performance énergétique : F

\* Installation électrique : intervention d'un électricien à prévoir

\* Constat d'amiante : NEANT

Monsieur le Maire propose de faire intervenir un électricien et d'allouer un loyer bas du fait d'une isolation moyenne. Monsieur le Maire informe qu'il s'agira d'une location à titre précaire pour dépanner l'administré et avec une date limite, car le chalet, situé dans le périmètre du projet du groupe scolaire, est destiné à être détruit.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de louer le chalet, sis sur la parcelle mitoyenne au groupe scolaire, une fois les travaux d'électricité effectués et pour une durée limitée

- **APPROUVE** le tarif de base de 500 € hors charges

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire  
Benoît COLIN

